



UNION SPORTIVE MUNICIPALE SARAN

BILLARD

Président :

Bruno GUILBAUD

06.09.26.63.25

e-mail : guilbaud.bruno@aliceadsl.fr

Secrétaire :

Dominique PAGEGIE

06.87.66.59.62

e-mail : dominique.pagegie@orange.fr

Trésorier :

Daniel MOULINJEUNE

06.81.87.14.65

e-mail : miloum45@orange.fr

Webmaster :

Fabien GOUSSARD

06.77.24.51.81

e-mail : fabien.goussard@orange.fr

Relations extérieures :

Christian JUSSERAND

06.61,92,25,07

e-mail : christianjusserand@gmail.com

Communication interne :

Guy BOISSONNET

06.21.11.14.08

e-mail : boissonnetfamily@hotmail.fr

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR VOTRE CONFORT ET LA VIE DU CLUB

Vous avez choisi de nous rejoindre et nous vous en remercions.

Le paiement de votre licence vous permet de profiter de l'ensemble des moyens mis à votre disposition.

Cela nécessite donc le respect de chacun à l'égard des autres membres du Club, ainsi que de prendre soin des locaux et matériels mis à votre disposition.

1. LES LOCAUX

11 Accès :

- Après règlement d'une caution pour l'acquisition d'un badge, la salle est accessible tous les jours de 7h à 22h.
- Le lundi matin est réservé au nettoyage.
- le jeudi matin, au tournoi départemental des Vétérans, de septembre à fin avril.
- Le vendredi matin, de 9h30 à 12h pour les cours de perfectionnement,
- Le vendredi soir, de 18h à 19h30 pour les cours d'initiation.
- Ces cours se déroulent de début octobre à fin juin.

Le club organise des compétitions tout au long de l'année et vous êtes invités à consulter l'affichage pour connaître le calendrier des rencontres.

Votre soutien aux joueurs du Club sera apprécié !

12 Propreté :

- Chaque membre est tenu d'assurer la propreté des locaux en respectant l'ensemble des matériels mis à sa disposition.
- Il doit en outre participer au nettoyage et au rangement de la vaisselle et assurer l'évacuation régulière des déchets (poubelle, conteneur à verre...).

13 Climatisation :

- Son fonctionnement est assuré exclusivement par les membres du Bureau. Il est impératif de ne toucher à aucun réglage de sa propre initiative.

14 Billards :

Ils sont fragiles. Avant de jouer, il est indispensable de se laver les mains, de nettoyer les billes (demandez conseil si vous avez un doute), passer l'aspirateur en position « douce » sur les tapis.

Pensez à retirer votre montre ou votre gourmette afin d'éviter les accrocs sur les tapis !

RAPPEL : il est interdit de fumer dans l'enceinte du Club et de consommer des boissons à proximité des billards.

Tout auteur de dégradation des locaux ou du matériel est considéré comme responsable et en supportera les frais occasionnés pour la remise en état.

2 LE BAR

- Il est géré par le Bureau, tant pour l'approvisionnement que pour le paiement des consommations.
- Chaque membre dispose d'une fiche nominative lui permettant de noter ses consommations.
- Le Trésorier encaisse le paiement au début de chaque mois pour le mois précédent.
L'introduction et la consommation d'alcools forts sont interdites, en conformité avec les directives de la FFB.

3 COMPETITIONS

Internes :

Un tournoi est organisé tout au long de la saison sportive afin de permettre à tous les joueurs de se rencontrer amicalement aux 3 modes de jeu : Libre, Bande, 3 bandes. Le classement final permet à chacun de mesurer son évolution et est l'occasion d'une manifestation pour la remise des lots.

L'adhésion au Club engage chaque licencié à s'investir dans la vie du club, notamment en assurant l'arbitrage, la tenue des feuilles de match ou même la gestion du bar lors des compétitions se déroulant dans nos locaux.

Externes :

Les modalités d'engagement sont sous la responsabilité du Directeur Sportif et du Secrétaire.

Les frais de déplacement peuvent être pris en charge par le club selon les modalités définies chaque année par le Bureau et validées par l'Assemblée Générale.

4 BONNE CONDUITE

Lorsque tous les billards sont occupés, il est demandé que, par courtoisie, les joueurs terminant une partie laissent la place aux joueurs en attente. De même, en cas d'affluence, les entraînements « solitaires » sont à éviter.

5 INVITES

Tout adhérent peut venir, ponctuellement et gratuitement, pratiquer le billard avec un invité, dès lors que cela conserve un caractère exceptionnel. La priorité d'accès aux billards est réservée aux membres du Club.

6 RESPONSABILITE

Le club n'est en aucun cas responsable des vols ou pertes d'objets personnels dans les locaux.

La Section bénéficie de la responsabilité civile de l'USM Générale.

*

Nous espérons que ces quelques conseils pratiques vous permettront de vous adonner à votre activité favorite dans les meilleures conditions.

Tous les membres du Bureau sont à votre disposition pour vous apporter les éclaircissements que vous souhaiteriez.